Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 083-218300929-20230623-DEL2023062357-DE

**Mairie de Pignans**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES**
***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

---

***Département du VAR***

---

***Arrondissement de BRIGNOLES***

***DEL .57 / 2023***

*Nombre de Membres*
*En exercice : 25*
*De Présents : 23*
*De votants :25*

*L'An deux mil vingt-trois, le 26 Juin,*

*Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu extraordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.*

*Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; M. BENEDTTO Nicolas ; Mme BOUCHER Julie ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HURET David ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence*

*Procurations :*
*M. HERAUD Jean-François donne procuration à M. BUCAIONI Claude*
*M. FRELIER Laurent donne procuration à M. BRUN Fernand*

*Etaient absents excusés- :*

*Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme AURIOL Anne ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées*

**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DE GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 083-218300929-20230623-DEL2023062357-DE

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de doter le service police municipale d'un agent supplémentaire en vue d'étoffer le service afin d'assurer au mieux les missions suivantes de :de faire appliquer les pouvoirs de police du maire, c'est-à-dire tout ce qui relève de la sécurité, de la salubrité publique, et de faire respecter les arrêtés municipaux.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de Gardien-brigadier de police municipale à temps complet à compter du 01/09/2023, pour assurer un renfort au service police et améliorer ainsi la qualité au titre de la sécurité auprès des usagers sur la commune.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du *ou des* cadres d'emplois de Gardien-brigadier de police municipale ayant satisfait aux obligations de formation initiale ou par voie de détachement.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis selon la grille indiciaire de gardien brigadier de police municipale actuellement en cours.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

OUI l'exposé de Monsieur le Maire
Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
ET APRES avoir délibéré

**DECIDE**

**Article 1 : AUTORISER** la création d'un poste de gardien brigadier de police municipale à temps complet,

**Article 2 : AUTORISER** la modification du tableau des emplois et des effectifs.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures
POUR COPIE CONFORME

| | |
|---|---|
| Pour | 25 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

UNANIMITE

Pour extrait conforme au registre des délibérations

**BRUN Fernand**
**Maire de PIGNANS**

MAIRIE DE PIGNANS (VAR)